



Élixir de ginseng Herbaginsan

Liquide

Principe actif : extrait de racine de ginseng 1,25 g / 5,0 ml

Pour adultes

Avant de commencer à prendre ce médicament, veuillez lire avec attention l'intégralité de la notice d'emploi qui contient des informations importantes sur l'utilisation de ce médicament.

Prenez ce médicament toujours conformément aux descriptions de cette notice d'emploi ou exactement selon les indications de votre médecin, de votre pharmacien ou d'une personne exerçant une profession médicale qualifiée.

- Conservez cette notice d'emploi. Vous voudrez peut-être la consulter ultérieurement.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour de plus amples informations ou conseils.
- Si vous constatez des effets secondaires, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien ou une personne exerçant une profession médicale qualifiée.
Ceci vaut également pour les effets secondaires qui ne sont pas mentionnés dans cette notice. Voir point 4.
- Si au bout de 14 jours votre état a empiré ou qu'il ne s'est pas amélioré, veuillez consulter votre médecin.

Ce qui est mentionné dans cette notice

1. Qu'est-ce que l'Élixir de ginseng Herbaginsan et dans quels cas est-il appliqué ?
2. Quelles précautions devez-vous prendre avant de prendre l'Élixir de ginseng Herbaginsan ?
3. Comment prendre l'Élixir de ginseng Herbaginsan ?
4. Quels effets secondaires peuvent intervenir éventuellement ?
5. Comment conserver l'Élixir de ginseng Herbaginsan ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations

1. Qu'est-ce que l'Élixir de ginseng Herbaginsan et dans quels cas est-il appliqué ?

Domaines d'utilisation : l'Élixir de ginseng Herbaginsan est un médicament traditionnel à base de plantes pour le traitement des états d'épuisement, tels fatigue et faiblesse.

Ce produit est un médicament traditionnel enregistré dans son domaine d'utilisation uniquement en raison de longues années d'expérience.

2. Quelles précautions devez-vous prendre avant de prendre l'Élixir de ginseng Herbaginsan ?

Ne pas prendre l'Élixir de ginseng Herbaginsan

- si vous êtes allergique à la racine de ginseng ou à un des autres composants de ce médicament mentionnés au point 6.

Avertissements et consignes de sécurité

En cas de symptômes persistants de maladie ou en cas d'effets secondaires non mentionnés dans la notice d'emploi, il est recommandé à l'utilisateur de consulter un médecin ou une personne exerçant une profession médicale qualifiée.

Enfants et adolescents

Il n'existe pas de données suffisantes concernant l'utilisation de ce médicament par les enfants et les adolescents de moins de 18 ans. Sa prise est déconseillée aux enfants et adolescents de moins de 18 ans.

Lorsque vous prenez l'Élixir de ginseng Herbaginsan parallèlement à d'autres médicaments :

Aucune interaction médicamenteuse n'est connue à ce jour.

Veuillez informer votre médecin ou votre pharmacien lorsque vous prenez, ou avez pris récemment, ou que vous avez l'intention de prendre d'autres médicaments.



Grossesse et allaitement

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez ou si vous supposez être enceinte ou que vous avez l'intention de tomber enceinte, veuillez consulter votre médecin ou votre pharmacien avant de prendre ce médicament.

La sécurité d'utilisation de ce médicament durant la grossesse et l'allaitement n'a pas été suffisamment testée. La prise d'Élixir de ginseng Herbaginsan n'est pas recommandée aux femmes enceintes ou qui allaitent.

Capacité à conduire et à manœuvrer des machines

L'effet de la prise d'Élixir de ginseng Herbaginsan sur l'aptitude à conduire et l'aptitude à manœuvrer des machines n'a pas fait l'objet d'examen appropriés.

L'Élixir de ginseng Herbaginsan contient 16 % vol. d'alcool

Suivant les consignes de dosage, une prise peut contenir jusqu'à 0,65 g d'alcool par mesure. Il y a risque d'atteinte à la santé, entre autres chez les hépatiques, les alcooliques, les épileptiques, les patients souffrant de maladies cérébrales organiques, les femmes enceintes ou qui allaitent et les enfants. L'effet d'autres médicaments peut être affaibli ou augmenté.

3. Comment prendre l'Élixir de ginseng Herbaginsan ?

Prenez toujours ce médicament conformément aux descriptions de cette notice d'emploi. Veuillez consulter votre médecin ou votre pharmacien ou une personne exerçant une profession médicale qualifiée en cas de doute.

La dose recommandée aux adultes est : 1-2 fois par jour, 1 mesure de 5 ml (= 5 g).

L'administration à des enfants et des adolescents de moins de 18 ans est déconseillée.

Patients présentant une fonction rénale/hépatique limitée

Il n'existe pas de données suffisantes relatives au dosage en cas de fonction rénale/hépatique limitée.

Mode d'administration

Prendre l'Élixir de ginseng Herbaginsan le matin et/ou le soir après les repas avec suffisamment de liquide (de préférence un verre d'eau).

Durée de l'administration

En règle générale, le traitement dure jusqu'à 3 mois. Si vos symptômes s'aggravent ou ne s'améliorent pas au bout de 2 semaines, vous devez impérativement consulter un médecin.

Si vous avez pris une quantité trop grande d'Élixir de ginseng Herbaginsan

Lorsque vous avez par inadvertance pris 1 ou 2 doses de plus que prescrit, cela n'a en général pas d'incidence. Veuillez poursuivre le traitement comme indiqué dans la notice d'emploi ou par votre médecin. En cas de prise nettement supérieure, tenir compte du taux d'alcool. En cas de surdose, aucune mesure particulière n'est nécessaire en général. Si d'autres troubles se manifestent, veuillez consulter votre médecin.

Lorsque vous avez oublié de prendre l'Élixir de ginseng Herbaginsan

Ne doublez pas la dose si vous avez oublié de prendre la dose précédente.

Lorsque vous interrompez la prise de l'Élixir de ginseng Herbaginsan

Une interruption ou un arrêt anticipé du traitement est en général sans conséquence.

Pour de plus amples informations concernant la prise de ce médicament, veuillez vous adresser à votre médecin, à votre pharmacien ou à une personne exerçant une profession médicale qualifiée.

4. Quels effets secondaires peuvent intervenir éventuellement ?

Comme tous les médicaments, ce médicament peut lui aussi avoir des effets secondaires qui ne surviennent cependant pas dans tous les cas.



La prise de préparations à base de racine de ginseng peut entraîner des réactions allergiques (éruptions cutanées, démangeaisons), des troubles du sommeil et des troubles de l'appareil digestif (douleurs abdominales, nausées, vomissements, diarrhée, constipation). Il n'existe pas de données concernant la fréquence de ces effets secondaires.

Signalement d'effets secondaires

Si vous constatez des effets secondaires, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien ou une personne exerçant une profession médicale qualifiée. Ceci vaut également pour les effets secondaires qui ne sont pas indiqués dans cette notice. Vous pouvez aussi signaler des effets secondaires directement à l'Institut fédéral allemand des médicaments et des dispositifs médicaux (BFARM), service pharmacovigilance, Kurt-Georg-Kiesinger-Allee 3, D-53175 Bonn, Site Internet : www.bfarm.de. En signalant les effets secondaires, vous contribuez à fournir plus d'informations relatives à la sécurité d'administration de ce médicament.

5. Comment conserver l'Élixir de ginseng Herbaginsan ?

Conserver ce médicament hors de portée des enfants.

Ne prenez plus ce médicament au-delà de la date de péremption «utilisable jusqu'au» indiquée sur l'étiquette et sur l'emballage. La date de péremption fait référence au dernier jour du mois mentionné.

Limite de conservation après ouverture

Une fois ouvert, le contenu de ce paquet peut être conservé 1 mois.

Conditions de conservation

Ce médicament ne nécessite aucune condition spéciale de conservation.

6. Contenu de l'emballage et autres informations

5 ml (soit 5 g) d'Élixir de ginseng Herbaginsan liquide contient

Principe actif : 1,25 g d'extrait de racine de ginseng (1:1), agent d'extraction éthanol 34 % (V/V).

Autres composants : éthanol 96 %, eau catharobe.

Taille d'emballage disponible : emballage contenant 250 ml de liquide à absorber.

Cette notice d'emploi a été révisée pour la dernière fois en mai 2019.

PB0719

Article n° : 73

Pour vous informer sur les risques et effets secondaires, veuillez lire la notice d'emploi ou consulter votre médecin ou votre pharmacien.